

**Commune de Molenbeek-Saint-Jean**  
**Service de l'Urbanisme – B 31**  
Rue du Comte de Flandre, 20  
**B – 1080 BRUXELLES**

V/Réf : PU-36828 (dossier traité par Mme Sophie Kervyn)

N/Réf. : JMB/MSJ-2.202/s.597

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

**Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Avenue du Port, 16.**  
**Remise en peinture des menuiseries extérieures, des revêtements des façades et des toitures.**  
**Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre du 24 novembre sous référence, réceptionnée le 25 novembre 2016, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 14 décembre 2016.

La demande concerne un immeuble de bureaux R+4+1 qui fait partie d'un ensemble important composé de trois immeubles de bureaux (arch. Atelier d'Art Urbain et Michel Jaspers, 1994), exemple reconnu du post-modernisme tardif en Belgique. La présente demande ne concerne que l'immeuble délimité par l'avenue du Port, la rue Picard et la rue Bouvier ; les deux autres immeubles ne sont pas concernés. Le projet consiste à 'relooker' l'immeuble sans modification de gabarit ou de superficie : la remise en peinture en gris anthracite des menuiseries extérieures en aluminium (châssis, portes), des éléments de façade en aluminium et des toitures en zinc. Ces éléments sont actuellement, et depuis l'origine du complexe, d'une tonalité gris-vert. Les autres éléments de façade (pierre bleue, pierre naturelle beige) resteraient inchangés.

La modification chromatique est contraire à la stylistique de cet édifice post-moderne. La valeur d'intégration au contexte construit, sciemment recherchée et caractéristique du mouvement post-moderne, ne justifie pas une remise en peinture. Par ailleurs, le bâtiment concerné, faisant partie d'un complexe plus vaste, témoigne d'une réelle valeur d'ensemble, dont la CRMS espère qu'elle ne sera pas mis à mal. Enfin, la CRMS s'interroge sur la tenue dans le temps d'une telle intervention, surtout en toiture.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : B.D.U. – D.M.S. : M. H. Lelièvre  
B.D.U. – D.U. : Mme I. Vandencruyce